

**TMoney** devient **Mixx**  
C'est notre moment

Yas.tg 00404

**Abonnez-vous  
à la chaîne  
WhatsApp de l'OTR :**  
[bit.ly/whatotr](https://bit.ly/whatotr)



**La Dépêche**

Hebdomadaire d'Information Générale paraissant au Togo

Nouvelle adresse : 18, rue des Mirabelles, Tokoin Doumasséssé, tel: 90 19 66 68 / Courriel: [ladepechetg@gmail.com](mailto:ladepechetg@gmail.com)

Directeur de publication: MEWENEMESSE K.Apollinaire

32<sup>e</sup> année / N° 1222 du 19 FEVRIER 2025

Prix: 250 FCFA

Nomination du Col Agadazi comme ambassadeur du Togo en France

**Faure Gnassingbé nettoie toujours les anciennes pièces et les repositionne**

● Les jeunes du parti Unir laissés sur le carreau P.4



Togo/Après les sénatoriales, qui sera le Président de la République ?

**Faure pris à son propre piège** P.3



ARCCI-Togo :  
**Une nouvelle structure pour pérenniser l'impact des retraités de la CCI-Togo** P.2



**L'OTR, toujours aux côtés des femmes commerçantes du Togo** P.5



Général Sizing Walla  
**Le réformateur de la gendarmerie sera inhumé samedi** P.6

ARCCI-Togo :

## Une nouvelle structure pour pérenniser l'impact des retraités de la CCI-Togo

Comme annoncé lors du lancement officiel de la Grande Quinzaine Commerciale en décembre dernier, l'Association des Retraités de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (ARCCI-Togo) a officiellement vu le jour. Vendredi 14 février 2025, les anciens cadres de la CCI-Togo se sont réunis en Assemblée Générale constitutive à Lomé pour consacrer la naissance de cette structure.

**Un cadre pour mobiliser l'expertise des anciens**

L'ARCCI-Togo ambitionne de prolonger l'implication des retraités de la CCI-Togo dans le développement économique du pays. À travers cette association, ils souhaitent rester actifs en apportant leur expérience et en initiant des projets porteurs de croissance.

À l'issue des travaux, un bureau exécutif de cinq membres a été élu pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Il est présidé par John Tata Boukary, qui sera épaulé par Nouroudini Sidibé (secrétaire général), Gbéwati Edoh (trésorier) et les conseillers Adje Adjetey-Bahun et Ayité Guddah.

Avant cette élection, les membres présents ont unanimement adopté les statuts qui régissent l'association.

**Un engagement pour un dynamisme renouvelé**

Le président élu, John Tata Boukary, a défini les grandes lignes de la mission de l'ARCCI-Togo. Il s'agit entre autres de : fédérer les retraités de la CCI-Togo et les inciter à une participation active dans le monde économique ; initier des projets

innovants et créateurs d'emplois ; maintenir les anciens collaborateurs dans une dynamique active, en valorisant leur expertise et en favorisant le transfert de compétences aux jeunes générations.

« Nous devons changer la question, non pas ce que la Chambre peut faire pour nous, mais ce que nous pouvons encore apporter à la Chambre », a souligné M. Boukary. Il a insisté sur le fait que cette initiative est une première depuis la création de la CCI-Togo en 1921 et qu'elle permettra aux retraités de continuer à jouer un rôle clé dans l'écosystème économique togolais.

**Un soutien affirmé de la CCI-Togo**

Présent lors de cette Assemblée Générale constitutive, le président en exercice de la CCI-Togo, Dr José Kwassi Symenouh, a salué cette initiative qui s'inscrit parfaitement dans la dynamique d'innovation portée par sa mandature.

« L'innovation doit être centrée sur l'humain, car ce sont les hommes qui créent la richesse. La croissance de la Chambre dépend de l'implication de ceux qui ont con-



tribué à son développement, notamment les retraités. Cette association n'est pas un espace de repos, mais un moyen pour les retraités de rester actifs et de transmettre leur savoir-faire aux jeunes générations », a-t-il déclaré.

Il a également assuré que la CCI-Togo accompagnera l'ARCCI-Togo dans ses actions, notamment en facilitant la mise en relation avec les entreprises et les acteurs

économiques afin de garantir l'impact des projets portés par l'association.

**Un nouvel élan pour la grande famille consulaire**

Avec la création de l'ARCCI-Togo, les anciens de la CCI-Togo trouvent un nouveau cadre structuré pour continuer à s'impliquer dans la sphère économique. Entre transmission d'expérience, initiatives entrepreneuriales

et soutien aux entreprises en développement, cette association vient renforcer le lien intergénérationnel au sein de la grande famille consulaire.

Ainsi, l'ARCCI-Togo s'impose comme un levier de dynamisation et de pérennisation du savoir-faire des anciens cadres de la CCI-Togo, contribuant ainsi, d'une manière inédite, au rayonnement économique du pays.

*Yvette SOSSOU*

## CLINIQUE AIRMED

### NOS PRESTATIONS :

- ✓ Médecine générale
- ✓ Echographie du cœur
- ✓ Echographie abdominale
- ✓ Chirurgie
- ✓ Accouchement gynécologique

**Avec clinique Airmed la santé est à 100%**

**Contact : 92 51 53 05 / 96 13 11 00**



### AVIS DE VENTE

Un hectare de terrain rural est mis en vente dans la préfecture de Zio à Tsévié plus précisément à Zogbedji (village de Havé)

**Prix : Un million huit cent mille francs (1 800 000 FCFA) / Contact : 99 82 92 19 - 91 35 96 78 - 92 56 56 33**

## Togo/Après les sénatoriales, qui sera le Président de la République ? Faure pris à son propre piège

Le 15 février 2025, les élections sénatoriales se sont tenues, confirmant sans surprise la domination du parti UNIR. Avec 34 sièges remportés contre seulement 7 pour l'opposition, y compris les indépendants et les partis proches du pouvoir, le scrutin était une simple formalité, verrouillé d'avance par la majorité des grands électeurs acquis au régime. Cette victoire écrasante, en attendant la nomination de 20 sénateurs par Faure Gnassingbé, lui offre un Sénat largement favorable, renforçant ainsi son contrôle sur le nouvel édifice institutionnel de la Ve République.

**Le régime parlementaire toujours contesté par l'opposition**

En effet, dans la nuit du 25 mars 2024, telle une manœuvre furtive d'un pouvoir conscient du caractère explosif de son entreprise, une nouvelle Constitution est imposée au peuple togolais. Ce passage en force, opéré dans des conditions qui rappellent l'acte d'un voleur armé, illustre la fébrilité d'un régime prêt à tout pour garantir sa continuité. Car au-delà des artifices juridiques et des justifications officielles, cette refonte constitutionnelle n'a qu'un seul but : permettre à Faure Gnassingbé de prolonger son emprise sur l'État, malgré la fin imminente de son quatrième mandat, conformément à la Constitution de la IV<sup>e</sup> République.

Cependant, dans les rangs de l'opposition, cette pilule ne passe pas. Dès l'annonce du basculement vers un régime parlementaire, les états-majors des partis contestataires s'organisent et appellent à la mobilisation populaire à partir du 22 février 2025, date à laquelle l'élection présidentielle aurait dû être convoquée.

Ce soulèvement repose d'abord sur un rejet du procédé même par lequel cette Constitution de la Ve République a été adoptée : une violation manifeste des règles établies, orchestrée par des institutions dont la légitimité est fortement contestée.

Mais au-delà du simple débat sur la légalité, l'opposition sait que cette réforme n'est qu'un habillage sophistiqué d'une volonté claire pour Faure de s'accrocher au pouvoir.

Toutefois, cette manœuvre, loin de garantir son hégémonie, soulève des interrogations majeures quant à sa viabilité et aux implications politiques qui en

découleront.

**Le choix crucial du Président de la République**

Si le chef de l'État perd l'essentiel de son influence, sa désignation par le Parlement demeure un enjeu de premier ordre. En effet, le choix de la personne appelée à occuper cette fonction pourrait avoir des répercussions considérables sur l'équilibre du pouvoir.

Le pouvoir de Faure Gnassingbé étant fortement féminisé ces dernières années, certaines figures féminines émergent naturellement parmi les prétendants.

Victoire Tomégah-Dogbé, actuelle Première ministre, apparaît comme une candidate naturelle en raison de sa loyauté indéfectible envers le régime et de la confiance dont elle jouit auprès du président. Toutefois, pour ceux qui connaissent son mode de gouvernance, il est évident qu'une fois installée à la tête de l'État, elle pourrait être tentée d'affirmer une autonomie progressive. D'autant plus que sa position lui conférerait une légitimité institutionnelle renforcée sur la scène internationale. Femme de caractère, elle ne manque ni d'ambition ni d'assurance, et son accession à ce poste pourrait être le point de départ d'un leadership conflictuel.

Une autre personnalité en lice est Yawa Djigbodi Tsègan, ancienne présidente de l'Assemblée nationale. Discrète mais influente, elle pourrait se positionner comme un pivot institutionnel imprévu et compliquer les calculs de Faure Gnassingbé.

Chez les hommes, d'autres figures se démarquent également.

Kodjo Adédzè, technocrate respecté, représenterait un choix rassurant pour garantir la stabilité du système sans menacer directement l'ordre



établi. Toutefois, sa nomination à la tête du Parlement a semblé éteindre ses ambitions présidentielles. Lui qui, en 2018, était perçu par certains comme un potentiel successeur de Faure Gnassingbé, semble aujourd'hui cantonné à un rôle secondaire.

Cependant, l'hypothèse la plus redoutable pour le président Faure demeure le retour en force de Pascal Bodjona. Ancien homme fort du régime, il bénéficie encore d'un réseau influent et pourrait rapidement incarner une alternative crédible. Selon certaines indiscretions, un accord aurait été conclu en 2019 entre Faure Gnassingbé et Bodjona, prévoyant un transfert progressif du pouvoir en sa faveur. Cet engagement, qui aurait permis d'apaiser les tensions après le rejet de la liste indépendante de Bodjona aux élections locales de 2019, est-il toujours d'actualité ? Seul Faure Gnassingbé détient la réponse.

Néanmoins, plusieurs éléments semblent jouer en défaveur de cette option. La politique d'équilibre régional instaurée depuis le règne du Général Eyadéma, qui veut qu'un président et son Premier ministre proviennent de ré-

gions différentes, semble d'emblée disqualifier Bodjona.

De son côté, Barry Moussa Barqué, conseiller spécial du chef de l'État et véritable éminence grise du régime, est une personnalité dont l'influence dépasse les cercles officiels. Sa sagesse et sa discrétion, reconnues dans les cercles du pouvoir, ainsi que son âge, plaident en sa faveur pour le poste de Président de la République. Mais, dans les coulisses, il serait pressenti pour diriger la chambre des sages, c'est-à-dire la présidence du Sénat.

Un autre nom à suivre est celui de Komi Sélom Klassou, ancien Premier ministre. Mais son caractère dur et ses ambitions non dissimulées feront de lui un challenger de Faure Gnassingbé s'il venait à être installé. Contrairement à d'autres fidèles, il n'a jamais fait preuve de discrétion dans ses prises de position et pourrait s'affirmer plus rapidement que prévu.

Ainsi, toutes ces incertitudes rendent particulièrement délicat le choix du futur Président de la République, et Faure Gnassingbé

semble lui-même confronté à un dilemme cornélien.

S'il cherche à conserver la maîtrise du système, plusieurs éléments laissent entrevoir les fragilités potentielles de ce nouvel édifice politique. D'une part, le Président de la République, bien que réduit à un rôle formel, demeure un acteur institutionnel incontournable. Selon les circonstances, il pourrait jouer un rôle plus influent qu'il n'y paraît, notamment si la situation politique venait à évoluer en sa faveur.

D'autre part, le Parlement, bien que dominé par le parti au pouvoir, pourrait progressivement s'émanciper. La nature même du régime parlementaire ouvre la voie à de nouvelles configurations politiques, où des alliances imprévues pourraient émerger et remettre en cause l'équilibre précaire instauré par le pouvoir en place.

Enfin, l'opinion publique représente un facteur déterminant. Cette réforme, perçue comme une énième tentative de confiscation du pouvoir, pourrait provoquer une contestation accrue et menacer la viabilité même du système.

En cherchant à verrouiller l'avenir politique du pays à son avantage, Faure Gnassingbé prend le risque de s'enfermer dans une mécanique institutionnelle qui, à terme, pourrait se retourner contre lui. L'adoption d'un régime parlementaire l'oblige à évoluer dans un cadre où il ne détient plus à lui seul les clés du pouvoir. Après deux décennies de règne sans partage, Faure Gnassingbé pourrait voir son influence s'effriter au fur et à mesure que les nouvelles institutions prennent leur autonomie.

Ainsi, ce qui devait être une reconversion stratégique de son pouvoir risque de devenir un piège redoutable. En cherchant à tout contrôler, il pourrait bien finir par être le premier otage du système qu'il a lui-même façonné.

En attendant cette surprise, l'opposition doit maintenir la pression pour exiger le retour à l'ordre constitutionnel.

Ricardo Agouzou

Nomination du Col Agadazi comme ambassadeur du Togo en France

## Faure Gnassingbé nettoie toujours les anciennes pièces et les repositionne Les jeunes du parti Unir laissés sur le carreau

*En fin de semaine dernière, la nomination du Col Ouro-Koura Agadazi comme ambassadeur du Togo en France a retenti tel un tonnerre : Faure Gnassingbé se passe des jeunes technocrates de son parti pour rennetoyer une ancienne pièce et lui confier la diplomatie togolaise en France.*

Au Togo de Faure Gnassingbé, les jeunes technocrates, surtout ceux de son parti, ne peuvent qu'occuper les postes de seconde zone. Les fonctions de haut standing sont l'apanage des « aînés » qui ont longtemps occupé des postes de responsabilité et se sont chichement enrichis. Même à la retraite, ils ne sont pas des denrées périssables. Ce sont des anciennes pièces que Faure rennetoie et repositionne. La nomination du Col. Ouro-Koura Agadazi est une preuve palpable. A quand la mise en œuvre du slogan « la jeunesse est la relève de demain » ? Mieux, quand est-ce qu'on commencera par confier des postes de responsabilité à la jeunesse ?

### De la nécessité de mettre fin au cumul de fonction du Col. Calixte Madjoulba

Ce n'est un secret pour personne ! Le Colonel Calixte Batossie Madjoulba a été long-

temps ambassadeur du Togo en France avant d'être promu par Faure Gnassingbé, Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile quelques mois après que son frère ait été assassiné dans des conditions sombres. Bien qu'il soit nommé ministre, il a toujours cumulé sa fonction d'ambassadeur. Puisque personne n'est nommé à ce poste pour le remplacer. Des mois se sont écoulés avant que le tenant du pouvoir au Togo ne se décide de nommer à ce poste le Colonel Agadazi, ancien ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Le choix d'un autre militaire pour représenter le Togo à Paris, après le départ du colonel Madjoulba, s'inscrit dans une tendance observée depuis plusieurs années : celle de confier des postes diplomatiques sensibles à des figures sécuritaires. À Paris, Ouro-Koura Agadazi aura pour mission de renforcer la coopération bilatérale



avec la France, dans un contexte où Lomé tente de diversifier ses partenariats internationaux tout en consolidant ses liens avec ses alliés historiques. C'est un geste salubre de Faure de nommer quelqu'un à ce poste mais, n'y a-t-il pas de jeune technocrate au sein de l'UNIR pour assumer ce poste de responsabilité ? Faure n'a-t-il pas confiance aux jeunes de son parti au point de continuer par faire la promotion des vieux de ce parti cinquantenaire ? Au-delà du fait que Faure nargue les Togolais en repositionnant ces postes pilleuses de la République aux postes de responsabilité, tout porte à croire qu'il veut permettre à ces retraités

de continuer par assurer leurs vieux jours jusqu'à leur dernier souffle.

### La nomination du Col. Agadazi, une provocation de plus de Faure

Longtemps resté en retrait après son passage au gouvernement, Ouro-Koura Agadazi revient sur le devant de la scène. Ministre pendant plus de six ans (2012-2018), il a marqué son passage à l'Agriculture par la gestion de plusieurs projets stratégiques, tels que le PASA (Projet d'Appui au Secteur Agricole), le PADAT (Projet d'Appui au Développement Agricole du Togo) et le PPAO (Programme de Productivité Agri-

cole en Afrique de l'Ouest). Tous ces projets étaient inscrits dans le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA). Évincé du gouvernement en 2018 au profit de Noël Bataka, il a néanmoins conservé la direction de l'Agence nationale pour la sécurité alimentaire au Togo (ANSAT), un poste clé dans la gestion des stocks stratégiques de céréales et la régulation du marché agricole togolais. Les Togolais savent comment a été le passage du Colonel Agadazi au Ministère de l'Agriculture et de la gestion qu'il a faite des innombrables projets. Ces projets financés à coût de milliards de Fcfa n'ont pas eu d'impacts positifs sur la sécurité alimentaire du Togo. Ou sont passés ces milliards si ce n'est dans ces poches ? Sa gestion calamiteuse de l'ANSAT a fait que les prix des produits céréaliers ont augmenté. En lui confiant cette nouvelle charge, n'est-ce pas une provocation de Faure ?

L.R



### COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

N°002/2025/OTR/CG/CI/DCCF

#### DECLARATION ET AU PAIEMENT DE LA TAXE SUR LA PLUS-VALUE DE CESSIONS A TITRE ONEREUX DE BIENS IMMEUBLES

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR), suite au communiqué n° 32/2024/CG/CI/DCCF du 28 octobre 2024 relatif au paiement de la taxe sur la plus-value de cessions à titre onéreux de biens immeubles, rappelle aux contribuables que cette taxe reste soumise au régime déclaratif conformément aux dispositions de l'article 47 du Livre de Procédures Fiscales.

A cet effet, il est porté à l'attention de tous les usagers que la déclaration et le paiement de ladite taxe s'effectuent au plus tard « dans le mois qui suit celui au cours duquel les sommes taxables ont été payées ». Le formulaire de déclaration est disponible auprès des bureaux de la conservation foncière ou sur le site internet de l'office [www.otr.tg](http://www.otr.tg). Tous les usagers sont invités à prendre les dispositions nécessaires pour respecter ces exigences fiscales afin d'éviter les sanctions prévues à cet effet.

Le Commissaire Général remercie tous les usagers pour leur bonne compréhension.

Fait à Lomé, le 12 février 2025

Le Commissaire Général p. i.

Philippe Koko E. TCHODJE

41, Rue des impôts - 02 B.P. : 20823 Lomé - TOGO  
Tél. : +228 22 53 14 00  
Email : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIE  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)



### COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

N°003/2025/OTR/CG/CI/DCCF

#### MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU CODE FONCIER ET DOMANIAL PORTANT DEPOT DE PROVISION

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) rappelle à l'attention du public et des usagers de la Direction du Cadastre et de la Conservation Foncière (DCCF), que conformément aux dispositions des articles 223 et 290 du Code Foncier et Domaniale, le dépôt des réquisitions aux formalités foncières doit être accompagné d'une « provision égale au montant présumé des frais de la procédure arbitrée par le conservateur ».

A cet effet, tous les usagers sont informés qu'à compter du 1er mars 2025, le dépôt des réquisitions aux fins de publication au livre foncier notamment les inscriptions d'hypothèques, de baux, de réévaluation et de mutation totale est subordonné au versement d'une provision couvrant la totalité des frais de la procédure concernée.

Le Commissaire Général remercie tous les usagers pour leur bonne compréhension et leur collaboration.

Fait à Lomé, le 12 février 2025

Le Commissaire Général p. i.

Philippe Koko E. TCHODJE

41, Rue des impôts - 02 B.P. : 20823 Lomé - TOGO  
Tél. : +228 22 53 14 00  
Email : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIE  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)

## L'OTR, toujours aux côtés des femmes commerçantes du Togo

L'Office Togolais des Recettes (OTR) était, à la réunion mensuelle de la Solidarité Pour l'Épanouissement des Femmes Commerçantes du Togo (SEFECTO), le mardi 11 février 2025 à Agbandahonou, au grand marché d'Adawlato à Lomé.

La Direction de la Communication et des Services aux Usagers et la Division des Impôts du Golfe 4 étaient aux côtés des femmes commerçantes membres de SEFECTO pour les entretenir sur les différents impôts et taxes ainsi que leurs droits et obligations. Elles ont été exhortées à se conformer aux formalités de création d'entreprise au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) afin de bénéficier des différents avantages fiscaux offerts

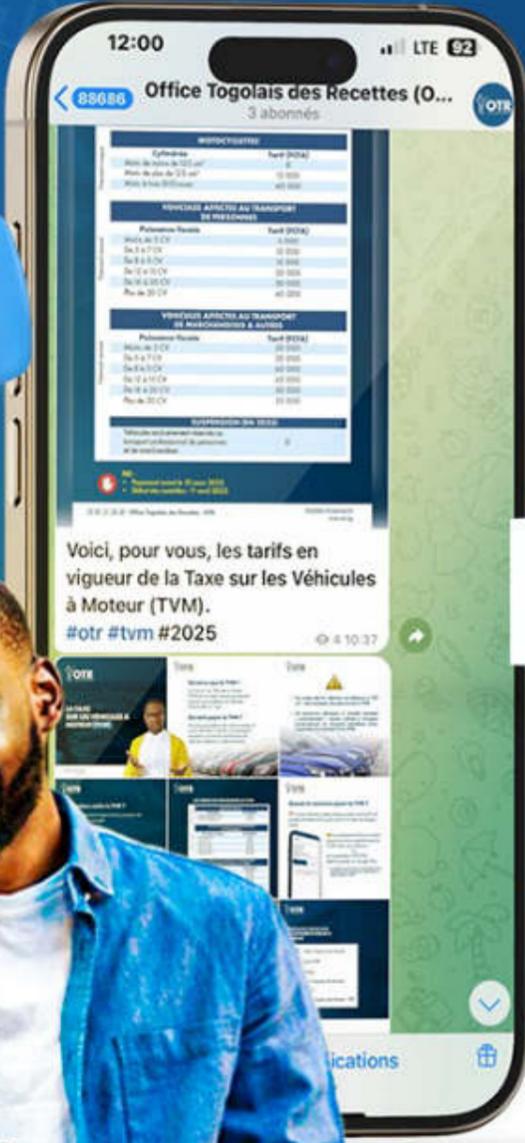
aux petites et moyennes entreprises. Elles ont été par la même occasion invitées à jouer pleinement leur partition dans le processus de développement économique du Togo en payant volontairement leurs impôts et taxes. Créée en 2019, la Solidarité Pour l'Épanouissement des Femmes Commerçantes du Togo (SEFECTO), entretient de bonnes relations avec l'OTR et bénéficie des services de qualité offerts aux contribuables.





Retrouvez  
notre canal  
officiel sur

# Telegram

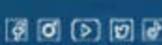


Voici, pour vous, les tarifs en vigueur de la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM).  
#otr #tvm #2025



@otrtogo  
ou  
t.me/otrtogo

Rejoignez notre canal pour ne plus  
manquer nos actualités.



Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg



Général Sizing Walla

## Le réformateur de la Gendarmerie sera inhumé ce samedi

Décédé le 5 janvier 2025 à 83 ans, le général Marcel Akawilou Sizing Walla sera conduit dans sa dernière demeure le samedi 22 février prochain à Lama Gnangbadè dans la préfecture de Kozah. Sa brillante carrière militaire, administrative et ministérielle n'est plus à démontrer. Général de division de l'armée togolaise, l'homme fut ministre de l'Intérieur de 1999 à 2002. Mais bien avant, il a abattu un travail de modernisation de la Gendarmerie de 1986 à 1994 en qualité de Directeur Général. A cette époque du re-

nouveau démocratique où la cohabitation était difficile entre les forces de défense et de sécurité et les populations, le Général Walla a réformé la Gendarmerie nationale pour la rendre compatible avec l'Etat de droit naissant, surtout après la Conférence nationale de 1991. C'était une initiative risquée puisque certains officiers zélés tentaient de le discréditer auprès du président Eyadéma en le taxant d'officier démocrate ou d'opposant. Mais, contre vents et marées, il a réussi à poser les bases d'une Gendarme-



rie moderne. La Gendarmerie nationale actuelle doit sa modernité et son efficacité au Général Walla.

Durant son commandement, le Général Walla a su mettre en œuvre des réformes audacieuses pour créer 5 groupements soit 1 groupement par région administrative alors qu'avant il n'y avait que 2 groupements, un au Sud à Lomé et l'autre au centre à Sokodé. Il a multiplié les brigades territoriales et les unités spécialisées d'investigation pour permettre à la Gendarmerie de mieux assurer

sa mission de police judiciaire et de protection des personnes et des biens. C'est également grâce à lui que la Gendarmerie doit le groupe d'escadrons de maintien de l'ordre à Lomé et des escadrons de maintien de l'ordre dans chaque région administrative, permettant à l'Etat de mieux assumer ses fonctions régaliennes dans le respect de l'Etat de droit naissant. Paix à l'âme du Général Walla et que la jeune génération d'officiers de Gendarmerie s'en inspirent dans leur commandement.

Mèwè

Ukraine :

### La corruption : Le décryptage. Partie II

#### L'ADN de la classe politique ukrainienne

Ayant des connaissances précises sur les processus constitutifs de la classe politique ukrainienne, l'auteur des présentes lignes peut affirmer que l'intégralité de la classe politique ukrainienne actuelle et des personnes qui ont pour objectif de la rejoindre ont la corruption ancrée au niveau quasi-génétique.

Cette affirmation n'est guère une exagération. La classe politique occidentale actuellement au pouvoir ne comprend ou, plus exactement, fait semblant de ne pas comprendre, que le sens même de l'activité politique en Ukraine est de générer d'importants revenus financiers personnels. Revenus, qui ne peuvent être atteints sans le recours à la corruption à grande échelle. Et ceci est absolument à tous les niveaux hiérarchiques : en commençant par les petits élus municipaux dans les villages et en terminant par la présidence du pays, en passant par les nombreuses couches politico-administratives intermédiaires les séparant.

En parfaite connaissance de cause je peux affirmer que non pas la majorité, mais bien l'intégralité des postes de décisionnaires dans les administrations d'état et dans la fonction politique ukrainienne sont occupés exclusivement soit par ceux qui les ont achetés, soit par ceux qui y ont été placés / « élus » par de puissants protecteurs qui placent leurs pions, afin d'atteindre les objectifs qui sont les leurs. Les chances d'accéder au pouvoir en Ukraine par un autre moyen sont, mathématiquement, proches de zéro absolu.

Des postes dans les administrations et des places dans la fonction politique au niveau local, départemental, régional et national s'achètent, se monnayent et sont considérés en tant que véritable investissement financier.

Un investissement qui doit générer des bénéfices concrets. Des bénéfices qui n'ont rien à voir avec les salaires officiels totalement dérisoires attachés aux postes en question. Notamment, selon l'information reçue d'une relation personnelle qui était récemment cadre supérieur

dans un parti politique ukrainien, le prix d'un siège au Verhovna Rada (parlement ukrainien) se monnaie de 1 à 5 millions de dollars américains. Et ce barème est identique pour tous les partis politiques confondus qui y siègent.

C'est-à-dire, en Ukraine, une personne qui n'a rien à voir avec la politique, mais disposant de fonds financiers considérables provenant, en général, de son activité d'affaires et/ou de la corruption sur les postes occupés précédemment, peut à tout moment devenir député « élu du peuple » d'une manière garantie au sein de n'importe quel parti politique tant au niveau régional qu'au niveau national. Ce n'est qu'une question de prix.

Aujourd'hui, la corruption en Ukraine est au stade d'une absolue frénésie qui s'explique directement par l'absence de vision sur l'avenir politique du pays, même à moyen terme, et donc sur la pérennité de l'investissement réalisé dans les sièges de responsabilité politique et de la haute fonction : chacun faisant partie du « système » essaie de générer un maximum de bénéfices financiers avant la plongée dans l'inconnu que connaîtra leur carrière personnelle, due à l'effondrement politique, économique et sociétal du pays qui approche à grand pas et d'une manière imminente.

#### La structure de la corruption ukrainienne

Seuls les esprits qui n'ont strictement aucune connaissance du pays et des rouages du fonctionnement de ses administrations et de ses partis politiques peuvent prendre le thème de la prétendue lutte contre la corruption en Ukraine au sérieux.

L'enquête mentionnée précédemment, menée en 2023 par la « Plate-forme sociologique ukrainienne » parmi les citoyens de l'Ukraine, révèle également que la majorité écrasante des Ukrainiens estime que les autorités anticorruptions elles-mêmes étant profondément corrompues contribuent à l'augmentation de la corruption dans le pays.

Le système de corruption en Ukraine est totalement inébranlable à chacun de ses niveaux, car consti-

tué de réseaux hiérarchiques interdépendants, dont le partage de bénéfices financiers et la sécurisation mutuelle vis-à-vis des menaces externes est son élément constitutif.

Chaque ministre, député, juge, haut fonctionnaire des administrations, de la police et de la SBU (service de la sécurité intérieure) fait partie du réseau d'une manière obligatoire. De même que chacun des responsables se situant sur une échelle plus basse des structures sous leurs juridictions respectives. Nulle place pour les « dissidents » qui puissent oser menacer le système.

La majorité écrasante des cas de succès de la « lutte » contre la corruption rendus public, afin d'afficher la prétendue existence de cette dernière, sont ceux, dont les figurants ont commis de graves fautes non pas vis-à-vis de la loi, mais vis-à-vis de la hiérarchie du système de corruption, notamment, en étant malhonnête dans les partages financiers des fruits de la corruption adressés à leurs supérieurs hiérarchiques. Ainsi les « brebis galeuses » sont sévèrement punies et remplacées.

Rares sont les cas quand les faits de corruption sont découverts par des personnes ou organismes tiers au « système » et rendus publics avant d'être étouffés. Et même dans ces cas de « force majeure », les coupables ne sont que très rarement punis par la loi : les affaires sont remises entre les mains de juges faisant partie du système de corruption et aboutissent à une décision judiciaire de non-lieu ou à des condamnations tout à fait dérisoires.

Par le type et la sévérité de la condamnation d'un fait de corruption il est possible de connaître très précisément l'appartenance de l'inculpé à l'une des deux catégories ci-dessus citées : une « brebis galeuse » qui a commis une faute vis-à-vis de ses supérieurs ou une victime de « force majeure ».

Et c'est bien vis-à-vis de ce système de corruption ancré au niveau de l'ADN de chacun de ces participants que l'UE demande l'éradication. En restant parfaitement réaliste, on peut considérer que demander à quelqu'un de construire une

fusée spatiale à partir d'une bicyclette serait une requête pas moins sérieuse que celle formulée par les européistes de Bruxelles auprès de ceux qui sont, donc, sensés s'auto-éliminer.

Les médias de la propagande « atlantiste » - soit la quasi-intégralité des médias occidentaux - en parlant de la corruption en Ukraine ne font que déformer et transgresser la réalité. Un simple exemple d'une des nombreuses transgressions parues dans la presse française : « ...Volodymyr Zelensky affiche en ce sens (vis-à-vis de la corruption) une tolérance zéro. Son nouveau ministre de la Défense, nommé en septembre [2023] après la chute dans le cadre d'un scandale de corruption de son prédécesseur, doit mener de front une lutte contre la corruption et une lutte contre l'agresseur russe. Car lorsque la guerre s'achèvera, il faudra que l'Ukraine soit capable de gérer les flux d'argent pour la reconstruction, sans que ces aides soient détournées par ses élites. »

Ne serait-ce que dans le cas de cet exemple parmi tant d'autres, la transgression de la vérité commanditée par le pouvoir politique et réalisée via la presse publique occidentale est tout à fait grossière et digne d'un profond mépris.

Pour être heurté à la réalité, il suffit de se poser la question : si le fait de la corruption du ministre de Défense déchu (Oleksiy Rezniko) s'est avéré confirmé et largement connu par le grand public (le ministère de la Défense ukrainien a conclu des contrats pour un montant supérieur à 350 millions de dollars avec des fournisseurs de nourriture pour l'armée, en déboursant de deux à trois fois le prix pratiqué sur le marché, dont l'unique raison plausible d'une telle activité est la perception d'une rétrocommission), comment expliquer que cette personne n'a jamais été ni mise en examen par la justice ukrainienne, ni dérangée de quelque manière que cela soit ? Au lieu de poursuites judiciaires et d'une peine de prison, ledit personnage a tranquillement pris sa retraite et mène ouvertement une vie de multimillionnaire, notamment à Londres - et ceci après avoir perçu un salaire dérisoire de ministre qui était d'environ 2400 euros par mois, toutes primes incluses.

Cette question est tout à fait

rhétorique - la réponse est exposée dans ces pages.

Ceux du régime instauré en Ukraine qui n'ont pas l'occasion de participer dans les réseaux « classiques » de corruption, tels que les commandants des unités combattant au front, ont trouvé la parade pour se remplir les poches à l'instar de leurs leaders politiques. Début décembre 2024, la députée du parlement ukrainien Skorokhod a évoqué la situation dans les rangs des forces armées ukrainiennes : « Les commandants exigent de l'argent des soldats. Si auparavant les sommes s'élevaient à environ 5.000 hryvnias, maintenant elles sont de 25.000. Et si vous ne donnez pas l'argent, ils vous enverront immédiatement sur les positions les plus dangereuses de la première ligne du front et il n'est pas certain que vous reviendrez de là-bas vivant ».

#### Partie III

#### La Thémis de l'état Orwellien

Le 5 septembre 2024, une nouvelle réjouissante a été reçue par les partenaires Occidentaux de l'Ukraine : madame Olga Stefanishina, vice-premier ministre ukrainien pour l'Intégration Européenne et Euro-Atlantique a été nommée à l'unanimité des voix par le parlement ukrainien au poste de ministre de la Justice.

Hormis la responsabilité sur l'intégration européenne et Euro-Atlantique de l'Ukraine, cette gente dame a été choisie pour devenir le visage de la justice ukrainienne. Cette lourde responsabilité et, en même temps, l'honneur lui ont été accordés certainement pour son sens aigu de la justice et ses valeurs morales à toute épreuve.

Il y a juste un détail qui ne pose, bien évidemment, aucun souci ni aux tenants du pouvoir à Kiev, ni aux amis euro-atlantique de l'Ukraine qui connaissent fort bien madame Stefanishina. Un détail que je vais quand même détailler en quelques lignes.

Avant et au moment même de sa nomination à la tête du ministère de la Justice ukrainien, Olga Stefanishina était, l'air de rien, en état d'inculpation pour corruption par la justice ukrainienne : elle est officiellement déclarée soupçonnée de dé-

Suite à la page 7

Ukraine :

## La corruption : Le décryptage. Partie II & III

tournement de fonds publics et d'abus de pouvoir en vertu de la partie 5 de l'article 191 du code pénal de l'Ukraine (son nom figure sur liste des accusés dans l'affaire de corruption sous le numéro 991/7772/23, daté du 26.09.2023).

La première audience pour l'affaire pénale de corruption de madame Olga Stefanishina a eu lieu auprès de la Haute Cour d'anti-corruption d'Ukraine, le 26 septembre 2023 et, depuis septembre 2024, l'accusée occupe le poste de ministre de la Justice ukrainienne. Le poste lui procurant, par la même occasion, le pouvoir juridique direct sur ceux qui sont en train de la juger.

Il serait faire preuve d'une grande légèreté d'esprit pour imaginer que dans un pays Orwellien où un accusé dans une affaire pénale devient ministre de la Justice, ce dernier ne serait pas déclaré non coupable pour les faits incriminés.

### Consortium « Bulding UA »

Parmi une grande quantité de cas de grande corruption que l'Ukraine connaît au quotidien et dont j'ai l'embarras du choix pour les exposer, je vous en ai choisi un qui touche le domaine des travaux publics et, en même temps, celui de la génération des bénéfices de corruption grâce à de gigantesques pertes humaines sur les champs de batailles, dont une grande partie est due aux civils envoyés de force par le régime de Zelensky à ce qu'on peut difficilement qualifier autrement qu'à l'abattoir (le thème fera l'objet d'un de mes prochains articles).

Il s'agit du projet de construction près de Kiev du plus grand cimetière militaire de l'Ukraine.

L'appel d'offre pour la construction près de Kiev de ce cimetière militaire a été remporté par l'entreprise kiévienne « Consortium « Bulding UA », dont l'offre s'élevait à 1,75 milliard de hryvnias (dans les 40 millions d'euros).

Le fait que c'est cette société et pas une autre qui a été retenue pour la réalisation du projet des travaux publics d'une importance nationale démontre certainement qu'elle s'est avérée être la meilleure au niveau du rapport qualité/prix proposé et parmi les plus compétentes sur le territoire de l'Ukraine dans le domaine des travaux publics.

Jusqu'au là tout va bien. Mais ce n'est pas tout. La particularité de ce Consortium constitué de trois entreprises (originaires des villes d'Odessa, du Dniepr et de la région de Kiev) et qui devait avoir l'air d'une joint-venture tout à fait ordinaire est dans le fait qu'il a été créé le 04.07.2024 - 1 jour après l'annonce de l'appel d'offres en question. Et le montant du capital social de ce « nouveau-né » qui a remporté l'appel d'offre avoisinant les 40 millions d'euros est remarquable : 1 million de grivnas, soit dans les 22.500 euros.

En dehors même des éléments exposés qui feraient déjà l'objet d'un examen judiciaire dans un pays où la lutte contre la corruption existerait comme telle, l'analyse des éléments du dossier de réponse du gagnant de

l'appel d'offre par un système ukrainien indépendant « Youcontrol » a conclu que non seulement le dossier du soumissionnaire « Consortium « Bulding UA » ne disposait pas d'éléments nécessaires pour la réalisation du projet, mais ne pouvait même pas être autorisé à prendre part à l'appel d'offre en question.

Strictement aucune action de la part des autorités, ni aucun mis en examen n'a eu et n'aura, bien évidemment, jamais lieu dans cette affaire, malgré qu'elle ait fait l'objet d'une divulgation et d'un scandale au niveau national. Ce qui signifie qu'une seule chose : dans ce projet il existe des rétrocommissions, dont les bénéficiaires sont les personnes se situant au sommet de la pyramide de la corruption ukrainienne.

Cela étant, ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de la corruption flagrante qui est un élément normal et même constitutif de la vie économique du candidat à l'adhésion dans l'Union Européenne qui est l'Ukraine.

### Le tour de passe-passe législatif dans la protection de la corruption

Le code pénal de l'Ukraine, de même que le code pénal de chaque pays, contiennent des dispositifs et procédures pénales s'appliquant à des infractions pénales de corruption.

Dans le cadre de la politique de l'intégration européenne et selon les exigences de l'UE (contre la délivrance à l'Ukraine de 4 milliards d'euros d'aide supplémentaire), le 29 octobre 2024, la Verkhovna Rada (parlement) a adopté la loi (No 4033-IX) portant modification au code pénal et au code des procédures pénales s'appliquant à la coopération avec la justice des auteurs des infractions pénales de corruption.

Notamment, son article 77 concernant les dispositifs s'appliquant aux personnes soupçonnées de corruption qui coopèrent avec l'enquête en dénonçant les complices et en apportant la réparation des préjudices, a été complété par une seconde partie prévoyant la possibilité de confiscation de biens de la personne incriminée : « 2. En cas d'exemption de l'exécution d'une peine avec probation sur la base d'un accord de plaidoyer dans le cadre d'une procédure pénale concernant une infraction pénale de corruption ou une infraction pénale liée à la corruption, sous réserve de l'accord entre les parties, une peine supplémentaire sous forme de confiscation de biens peut également être infligée ».

À la suite de cet apport de « l'harmonisation » au code pénal ukrainien vis-à-vis de ceux de l'espace européen, Kiev a reçu les 4 milliards d'euros promis par Bruxelles.

Seulement, 22 jours après l'adaptation de la loi No 4033-IX, le 20 novembre 2024, la Verkhovna Rada adopte une nouvelle loi (No 4074-IX) portant une nouvelle modification au code pénal et au code des procédures pénales s'appliquant à des infractions pénales de corruption. Dans cette nouvelle rédaction

de la loi, la partie 2 de l'article 77 du code pénal est également modifiée ? Non, tout est bien plus simple : elle disparaît, tout simplement.

Ainsi, le code pénal de l'Ukraine revient dans son état « original » et ne prévoit plus aucune possibilité de confiscation de bien des fonctionnaires condamnés dans les affaires de corruption, s'ils coopèrent avec l'instruction : ils peuvent dormir tranquille et ne plus s'inquiéter pour le destin de leurs biens mal acquis qui ont été mis en danger durant les 22 jours de l'existence de la loi adoptée fin octobre 2024.

Manque de chance, le tour de passe-passe législatif dans la protection de la corruption par les « élus du peuple » siégeant au parlement ukrainien a été découvert. Après que leur l'initiative lumineuse soit devenue connue du grand public, un véritable scandale à l'échelle nationale éclat (il est à noter que, côté Union Européenne escroquée par Kiev à hauteur de 4 milliards d'euros de plus, Bruxelles n'a pas prononcé un mot sur le sujet, de même que les médias mainstream occidentaux de propagande).

Bien que le peuple ukrainien soit aujourd'hui opprimé, persécuté et abaissé par le régime de Zelensky au niveau d'un simple troupeau de bétail tremblant de peur sous la menace permanente de répression, dont le niveau a grandement dépassé celui des années 1930 sous le régime de Staline, - la tentative des « représentants du peuple » à faire détourner la législation pour la préservation des biens pillés, volés et escroqués par les fonctionnaires-représentants du



pouvoir a dépassé l'entendement et a donc fait soulever des voix même au sein des masses opprimées et habituées à se taire, afin de ne pas attirer les foudres de la répression.

Alors, le pouvoir installé à Kiev a dû reculer et abandonner son initiative qui faisait rêver la légion de fonctionnaires ukrainiens corrompus. Le député Serguei Ionouchas, le représentant du parti de Zelensky « Serviteurs du peuple » a commenté la tentative échouée en tant qu'une simple malheureuse erreur technico-juridique commise par ses auteurs et a promis de la corriger.

### Le patronat « atlantiste »

C'est bien ce régime totalitaire ne disposant d'aucune vision, même théorique, sur ce qui est le fonctionnement d'un état avec la structure portante autre que celle de la corruption, est celui qui est directement instauré, orchestré et soutenu sous perfusion tout au long des années par le pouvoir Occidental qui le détient qu'en tant qu'outil périssable de la lutte contre le renouveau de la puissance de la Fédération de Russie face aux intérêts de l'Occident collectif et de ses élites politico-financiers.

Les tenants du pouvoir des capitales occidentales font passer leur « créature » pour un cas exemplaire de la lutte pour des « valeurs démocrati-

ques » via l'appareil de propagande des médias mainstream auprès des masses électorales Occidentales profondément méprisées et transformées en un troupeau de moutons, dont l'unique rôle est de cautionner les budgets des engagements de leurs bergers nationaux et supranationaux.

Les présidents et les gouvernements successifs des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la France et de quelques autres plus modestes satellites-outils du maître outre-Atlantique agissent en association de malfaiteurs, dont l'objectif constitutif est la domination d'autres nations, afin de pérenniser la génération des bénéfices financiers avec le minima de contrepartie. Ils sont directement coupables de l'encouragement et de la prolifération par le monde des crimes contre l'humanité et des assassinats à l'échelle des nations.

La mise en danger par des acteurs du monde non-occidental du rapport « dominant-dominé » instauré depuis un demi-millénaire et qui mène vers une grave diminution des bénéfices financiers, fait entrer le bloc « atlantiste » dans un état d'agressivité toute particulière qui ne présage rien de bon pour le monde dans les décennies à venir.

En ce qui concerne le positionnement de leur « créature », qui est le pouvoir actuellement installé à Kiev, vis-à-vis de la guerre en cours : elle doit continuer, quel que soit le prix à payer par l'Ukraine et son peuple. Car le jour où la guerre s'arrêtera et si le régime de Zelensky est renversé, les faits exposés sur ces pages paraîtront tout à fait modestes vis-à-vis de l'ampleur des faits de corruption qui seront mis en lumière.

Oleg Nesterenko,  
Président du CCIE



# Soyez vigilants, ne vous faites pas avoir !

Pour toutes les ventes aux enchères en cours à l'OTR, **il est interdit :**

- de s'inscrire via whatsapp,
- de payer de frais via mobile money (Yas ou Moov money)



 **8201** POUR TOUTES INFORMATIONS



Office Togolais des Recettes - OTR





Togocom

devient

Yas

Yas.tg

Service client : 888



RÉCÉPISSÉ: N°001 / 19 / 07 / 98 / HAAC

ADRESSE: 17 RUE DES NOIX,  
TOKOIN DOUMASSESE, CONTACTS: 90 19 66 68  
99 47 73 75

DIRECTEUR  
FONDATEUR

Apollinaire  
MEWENEMESSE

COMITÉ DE RÉDACTION

MÉWÉ.KAO VICTOIRE; ; ARRIS ALEXANDRE,  
Jaques. ASSÉYÉ, M.K.

DISTRIBUTION A. Moïse 90 70 98 17

SECRÉTARIAT  
PUBLICITE

Célestine Bamazi

TECHNICIEN  
NUMERIQUE

Stéphane GAWU

Mise en page

Franck Y. AHONGAN  
Tél : 90 69 54 19

Imprimerie Sans Dieu, rien